

**Mémoire de la Société de
développement commercial (SDC)
Petite-Italie - Marché Jean-Talon**

**présenté à la Commission permanente sur
le transport et les travaux publics de
l'agglomération de Montréal**

**dans le cadre de la consultation
publique sur le projet de Politique de
stationnement de Montréal**

7 mars 2016



vivere
emozione

PRÉSENTATION DE LA SDC PETITE-ITALIE - MARCHÉ JEAN-TALON

I-ORGANISME

Mission

La Société de développement commercial (SDC) Petite-Italie du Marché Jean-Talon est un organisme sans but lucratif créé en novembre 2009, qui a pour mission de veiller aux intérêts de ses 236 membres en assurant le développement économique de son secteur d'activité, par la mise en valeur et la promotion du quartier de la Petite-Italie.

II-STRUCTURE

Organisme

A. Administrateurs

Me Dorina Tucci Présidente/ Avocate Associée	Marco Miserendino Vice-président / Propriétaire de la Bijouterie Italienne	Tony Loupessis Secrétaire / Propriétaire de Marché Royal Plus	Giancarlo Sacchetto Trésorier / Propriétaire de Pastificio Sacchetto
Marino De Ciccio Administrateur / Propriétaire de Promo- National	Laila El Kostali Administratrice / Directrice de succursale Banque Nationale	Sara Falci Administratrice / Directrice Centre de services Saint- Jean- de-la-Croix	Cesare Lucarelli Administrateur / Propriétaire de Dollar du Marché

B. Équipe opérationnelle

Audrey Febvre, Directrice générale par intérim.

Annabelle Prévost, Agente des communications.

Partenaires :

- Arrondissement de Rosemont Petite-Patrie ;
- Association des Sociétés de développement commercial de Montréal ;
- PME MTL Centre-Est ;
- Tourisme Montréal.

EXPOSÉ GÉNÉRAL

MISE EN CONTEXTE

Le secteur de la SDC Petite-Italie Marché Jean-Talon étant un quartier commercial, la question du stationnement fait partie de nos préoccupations ainsi que de nos priorités d'actions depuis plusieurs années. C'est pourquoi nous voyons l'arrivée de cette politique de stationnement d'une manière positive. Il n'en demeure pas moins que sa mise en place soulève des questionnements de notre part qui seront développés par la suite.

En tant que société de développement commerciale créée en 2009, nous avons acquis une connaissance de notre milieu, des gens d'affaires et de la clientèle. La particularité de notre secteur d'activité est d'être un quartier, celui de la Petite-Italie. Nos commerces de niche ainsi que le caractère historique du secteur font de la Petite-Italie une destination (manque un adjectif).

Le secteur de notre SDC attire trois types de clientèles commerciales :

- Les résidents du quartier
- Les Montréalais
- Les touristes

Les premiers se déplacent à pied ou à vélo, les seconds viennent en voiture ou en transport en commun et les troisièmes se déplacent principalement en transport en commun.

Nous comptons également une clientèle supplémentaire concernant l'utilisation des stationnements : les propriétaires de commerces et les salariés (navetteurs).

Nous développons notre cœur de clientèle, que sont les résidents. Également, nous souhaitons que le stationnement ne soit plus un frein pour notre clientèle de Montréalais, principalement ceux qui sont motorisés, car ils habitent dans les quartiers mal desservis par les transports en commun.

Nous travaillons actuellement à la mise en place de solutions alternatives et innovantes afin d'apporter une réponse à cette problématique qui est au cœur des préoccupations de nos commerçants.

Nos enjeux :

- Fidéliser la clientèle de proximité
- Permettre à la clientèle motorisée de venir dans la Petite-Italie

Solution :

Mettre en place une offre qui satisfasse l'ensemble de nos clientèles : faire disparaître la problématique du stationnement et embellir le quartier pour améliorer l'effet promenade et l'expérience client.

POSITION

I-MOBILITÉ DURABLE ET PARTAGE DE LA RUE

La SDC demande à la Commission que les modifications apportées au stationnement sur son territoire fassent l'objet d'une évaluation conjointe entre la Ville et la SDC, avant que celles-ci soient apportées. Nous faisons référence ici à l'aménagement des places de stationnements, au développement de pôles de mobilité durable, à l'implantation de stationnements réservés aux modes alternatifs ainsi qu'à l'adaptation de l'espace destiné au stationnement en fonction des saisons. En effet, la situation du stationnement dans notre secteur d'activité est actuellement tendue et nous planifions la mise en place de solutions alternatives dont l'efficacité pourra faire l'objet d'une évaluation avec la Ville au moment de la mise en place de sa politique.

La SDC appuie toutes mesures additionnelles qui seront entreprises par la Ville, entre autres, les mesures ayant trait à l'acquisition ou la construction de stationnements hors rues (étagés ou souterrains).

II-TARIFICATION

La SDC demande à la Commission que la révision du mode de tarification sur son territoire fasse l'objet d'une évaluation conjointe entre la Ville et la SDC, avant que celle-ci soit apportée. Nous faisons référence ici aux besoins de stationnement de moyenne et longue durée versus le stationnement de courte durée. En effet, eu égard à la situation que nous rencontrons depuis plusieurs années face à la problématique du stationnement dans notre secteur d'activité, nous planifions la mise en place de solutions alternatives dont l'efficacité pourra faire l'objet d'une évaluation avec la Ville au moment de la mise en place de sa politique.

Par ailleurs, la SDC recommande à la Commission de tenir compte dans sa politique de la nécessité d'évaluer la mise en place d'un fond constitué des surplus de revenus générés, lequel serait destiné à l'instauration d'un financement en soutien aux activités des artères commerciales à moyen-long terme.

III-SIGNALISATION DES ESPACES DE STATIONNEMENTS

La SDC recommande à la Commission l'installation d'un affichage dynamique pour les stationnements sur rue et hors rue ainsi que la mise en place d'une signalétique pour informer les consommateurs et les navetteurs des emplacements de stationnements hors rue. Nous constatons aujourd'hui qu'un stationnement hors rue installé sur notre territoire est partiellement vide faute d'indications. Nous constatons également qu'une partie du problème que rencontre notre secteur face au stationnement provient d'une mauvaise indication des espaces disponibles et d'un manque d'information.

La SDC demande à la Commission de s'assurer que la réglementation sur les stationnements aux intersections déjà appliquée dans certains arrondissements respecte les prescriptions du code de sécurité routière.

IV-LIVRAISON

La SDC demande à la Commission de préciser dans la Politique de stationnement les actions qui seront prises concernant les livraisons commerciales. En effet, il est uniquement question de la distribution de marchandises aux particuliers et la livraison des marchandises d'approvisionnement des commerces n'est pas évoquée dans la présente politique de stationnement.